



LE BULLETIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRIMESTRIEL - JUILLET 2022 - N°6

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Edito

PAR XAVIER BERHAULT, CAPITAINE DE GENDARMERIE, COMMANDANT L'ESCADRON DEPARTEMENTAL DE SECURITE ROUTIERE DE LA CORRÈZE (EDSR)



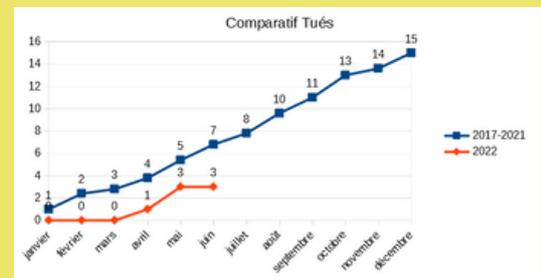
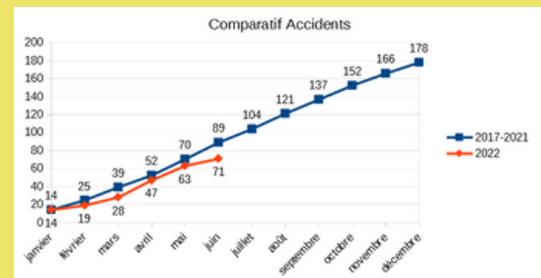
Les missions des EDSR ne s'inscrivent pas uniquement dans une optique de sécurité routière, mais dans une vision plus large intégrant la surveillance et la sécurisation de l'ensemble des moyens de transport. Cela consiste à aller au-delà du simple contrôle sur la route en développant la prévention, l'investigation et l'intervention. Pour atteindre ces objectifs, en collaboration avec les partenaires institutionnels, les unités de sécurité routière ont vocation à renforcer les contacts avec l'ensemble de la population (entreprises, associations, milieu scolaire etc.) et sensibiliser le maximum de personnes aux problématiques liées à la sécurité des mobilités.

Le dessein de ce mode d'action est de répondre à une délinquance protéiforme et de satisfaire le besoin de sécurité de nos concitoyens. L'accidentalité de ces derniers mois a été marquée par de bien tristes accidents. Nous avons néanmoins la possibilité d'agir en tant que simple usager, en respectant le code de la route scrupuleusement et en faisant preuve d'une attention de chaque instant.

Dans cette édition, vous trouverez le bilan des actions de prévention réalisées sur le second trimestre 2022. Après plusieurs accidents mortels dus à des malaises en 2021 en Corrèze, vous trouverez en page 3 une mise à jour de la liste des affections médicales incompatibles pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire (arrêté du 28 mars 2022). Puis, avec le retour des beaux jours, la thématique de l'usage des deux-roues motorisés sera d'actualité, notamment suite à plusieurs accidents de moto/cyclo survenus récemment en Corrèze. La dernière campagne de la Sécurité routière sur l'équipement des pilotes de deux-roues motorisés n'est pas anodine (également en page 3). Enfin, en page 4, vous pourrez consulter l'agenda des actions à venir. Tous les partenaires de la sécurité routière sont là pour croiser votre chemin et vous redonner les bons réflexes au volant.

L'été est là, préparez votre départ en vacances, pour que cette période soit synonyme de sérénité, joie et convivialité. Bonne route !

Bilan Accidentalité



Accidents mortels du 2e trimestre :

Le 24 avril, à 7h30, sur l'A89, à hauteur de Saint-Pantaléon-de-Larche, dans le sens Périgueux-Brive, le VUL A percute le VL B par l'arrière, se déporte et sous le choc, va percuter les glissières de sécurité sur la gauche pour finir sa course sur le flanc, sur le côté droit de l'autoroute. Un des passagers du VUL est tué. Les autres usagers sont légèrement blessés.

Le 9 mai vers 11h15, sur la RD 1089, à Malemort, le VL se déporte sur la voie de gauche, pour une raison inconnue, et va percuter le PL arrivant en sens inverse. Le conducteur du VL est tué.

Le 19 mai, à 5h45 du matin, sur la RD 980 à hauteur de Saint Privat, le conducteur du VL s'endort et va percuter le cyclo qui arrive en sens inverse. Le cyclomotoriste est tué.





LES PRINCIPALES ACTIONS DU TRIMESTRE

Avril :

le 7 avril : 500 élèves ont pu assister à une reconstitution pédagogique d'un accident de la route, au lycée Cabanis, à Brive

le 8 avril : 400 élèves ont pu assister à une reconstitution pédagogique d'un accident de la route, au lycée René Cassin, à Tulle

le 12 avril : au forum prévention des conduites à risques, qui s'est déroulé au lycée professionnel Cabanis à Brive, près de 75 jeunes ont été sensibilisés (ateliers simulateurs 2 et 4 roues, voiture tonneaux, etc)

le 28 avril : a eu lieu à Malemort, une opération "carton jeune", où 15 jeunes ont été sensibilisés, avec la voiture tonneaux

Mai :

le 4 mai : mini module sénior, à Sainte-Féréole, 15 personnes ont pu revoir le code de la route, être sensibilisées avec l'atelier de la valise alcool et le simulateur 4 roues

le 6 mai : forum prévention des conduites à risques, collège Bort Artense, Bort-les-Orgues, où 75 élèves ont été sensibilisés

le 13 mai : journée de prévention sur le risque routier professionnel, proposée par l'AIST 19 (association interentreprises de la santé au travail) avec le concours de la MESR (mission éducation et sécurité routières)

le 18 mai : le mini Module sénior a permis de revoir le code de la route, de tester le simulateur 4 roues et d'évoquer la valise alcool, pour 14 séniors, à Sainte-Féréole

le 26 mai : opération "la route des vacances en toute sécurité", sur l'aire de Corrèze de l'A89, avec des stagiaires du service national universel (SNU) et l'escadron départemental de la sécurité routière (EDSR) de la Corrèze, un très grand nombre de vacanciers a croisé notre route

les 30 et 31 mai : forum prévention des conduites à risques, lycée Bossuet de Brive, où 200 élèves ont été sensibilisés avec la voiture tonneaux et la valise alcool

Juin :

le 7 juin : journée défense et sécurité, collège Jean Moulin à Brive, avec 120 élèves qui ont découvert la voiture tonneaux et le simulateur deux-roues

le 11 juin : "l'estivale", une sortie motos comptant 40 motards qui ont mis en pratique la trajectoire de sécurité découverte lors de la reprise du guidon

le 14 juin : module sénior, avec les ateliers code de la route, le simulateur 4 roues et la valise alcool pour 15 séniors, à Juillac

le 18 juin : journée sécurité routière à Bugeat pour 150 stagiaires du service national universel (SNU)



VOITURE TONNEAUX_ CRÉDITSPHOTOS DDT19



VOITURE TONNEAUX_ CRÉDITSPHOTOS DDT19



ATELIER ALCOOL_ CRÉDITSPHOTOS DDT19



ATELIER ALCOOL_ CRÉDITSPHOTOS DDT19



IDSR GENDARMERIE_ CRÉDITSPHOTOS DDT19



SIMU DEUX-ROUES_ CRÉDITSPHOTOS DDT19



LES RÈGLES QUI RÉGISSENT LE DROIT DE CONDUIRE DES PERSONNES ATTEINTES DE CERTAINES PATHOLOGIES ÉVOLUENT...

*Diabète, Alzheimer, handicaps locomoteurs
ou auditif lourds...*



**DOCTEUR
EST-CE QUE
C'EST GRAVE
SI JE CONDUIS ?**



Ces règles évoluent pour tenir compte de l'évolution des connaissances médicales et des innovations technologiques des véhicules.

L'arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restriction pour l'obtention du permis de conduire a été publié au Journal officiel.

Il fixe ainsi le sort de millions de personnes de tous âges, concernées par ces pathologies, sur un sujet aussi essentiel que le droit de conduire.

Ce texte apporte également aux médecins des définitions plus précises des inaptitudes à la conduite ou aptitudes avec ou sans condition à la conduite d'un véhicule. Il va ainsi faciliter les échanges des médecins avec leurs patients conducteurs.

Les incompatibilités à la conduite les plus fréquemment rencontrées sont l'épilepsie, les problèmes de vision importants, les troubles cognitifs et les pathologies cardiaques les plus lourdes, ainsi que les troubles causés par les addictions à l'alcool ou aux produits stupéfiants. Tout problème médical pouvant interférer avec la conduite doit être pris en considération.

L'arrêté rappelle le rôle de chacun, pour plus d'informations, rdv sur :
<https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/diabete-alzheimer-handicaps-locomoteurs-ou-auditif-lourds>

FOCUS SUR LE RISQUE EN DEUX-ROUES MOTORISÉS

Lors d'une chute à 30km/h, le frottement de la route est aussi abrasif que le papier de verre. Il est donc nécessaire de porter un équipement adapté et complet.

En effet, l'absence de carrosserie des motos et scooters doit être compensée par une tenue vestimentaire adaptée et conçue pour vous protéger. Les équipements de protection individuelle – blousons, gants, pantalons, chaussures, casques, airbags – permettent de diminuer les lésions, les fractures, les brûlures et les abrasions cutanées ou musculaires.

Pour des raisons de sécurité, certains équipements sont obligatoires et leur défaut est sanctionné par le code de la route.

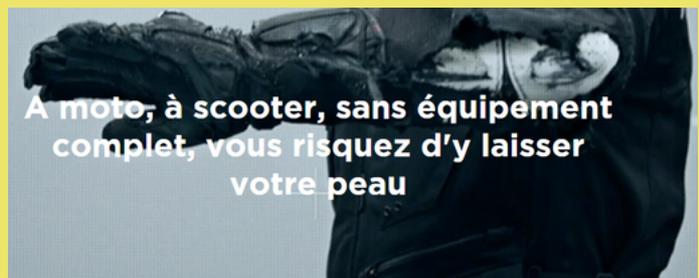


ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque, gants certifiés, gilet de haute visibilité dans le véhicule à porter en cas d'arrêt d'urgence.

ÉQUIPEMENTS VIVEMENT RECOMMANDÉS

Bottes, vêtements renforcés et airbag certifié.



Pour visualiser le film conçu par la Sécurité Routière sur l'expérience d'une chute, rdv à l'adresse ci-dessous, c'est impressionnant !
<https://www.securite-routiere.gouv.fr/moto-scooter-sans-equipement-complet-vous-risquez-dy-laisser-votre-peau>

Les chiffres clés :

- 54 % des blessés conducteurs ou passagers de deux-roues motorisés sont victimes de lésions encéphaliques (choc à la tête)
- 29 % des blessés graves sont victimes de lésions orthopédiques

Scannez ce QR code pour retrouver tous nos conseils pour vous équiper !





L'agenda de la saison

Juillet :

le 2 juillet : "faites du deux-roues" à Brive, place du 14 juillet, avec 14 stands

le 9 juillet : journée du Service National Universel (SNU), à Neuvic

le 12 juillet : sensibilisation à la sécurité routière au camping du Coiroux

les 22 et 23 juillet : "la route des vacances en toute sécurité", village SR, aire de Corrèze sur l'A89

Septembre :

le 10 septembre : congrès annuel de l'amicale des sapeurs pompiers, sensibilisation des jeunes sapeurs pompiers avec la voiture tonneaux et le stand alcool, Marcillac-la-Croisille

le 16 septembre : module séniors à Donzenac

le 25 septembre : journée régionale "2RM", journée dédiée aux deux-roues motorisés



SUR LA ROUTE DES VACANCES POUR LES 6-10 ANS !



Sur la route des vacances, occupez vos enfants ou petits-enfants avec Elliott le pilote !

Quiz voiture, quiz piéton, il y en a pour tous les goûts avec les Incollables !

Vous pouvez également télécharger avant le départ le carnet de jeu Elliott le pilote et "les grands départs en vacances" et bien d'autres surprises.

RDV : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-sur-la-route-avec-les-enfants/decouvrir-la-securite-routiere>

Et pour cet été, n'oubliez pas ...



L'alcool reste aujourd'hui, avec la vitesse, l'une des deux principales causes de mortalité routière.

**QUAND ON TIENT À QUELQU'UN,
ON LE RETIENT**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

